

**Le Président**

Paris, le **22 MARS 2018**

Département action sociale, éducative, sportive et culturelle  
N/réf : NJ/CV

Madame la Présidente,

L'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité a toujours porté auprès des instances nationales la très forte implication des élus du bloc communal dans la mise en œuvre de la politique familiale à travers le développement de structures d'accueil ou le portage de projets à destination de tous les publics et en particulier celui de la petite enfance et de l'enfance.

Eu égard à cet investissement des élus locaux, l'AMF regrette de n'avoir pas été associée à l'élaboration de la précédente convention d'objectifs et de gestion (COG) pour la période 2013-2017, et dont le bilan apparaît aujourd'hui mitigé, notamment sur le volet petite enfance. Ce bilan ne peut s'interpréter comme le désengagement du bloc communal de la politique d'accueil du jeune enfant, mais bien par le manque de concertation à la définition des objectifs de cette COG.

A l'heure où une nouvelle COG est en train de définir les grandes lignes de la politique familiale pour les quatre prochaines années, l'AMF souhaite pouvoir se faire l'écho des élus locaux sur cette question. L'AMF remercie à ce titre la CNAF de lui avoir ouvert ses portes lors de son conseil d'administration du 21 décembre dernier, et souhaite que les discussions engagées puissent être poursuivies plus avant.

Les élus locaux sont aujourd'hui les premiers gestionnaires d'établissement d'accueil du jeune enfant, et soutiennent en outre les gestionnaires privés à but non lucratif et lucratif par des subventions ou des réservations de place qui stabilisent l'équilibre financier de ces établissements.

Les élus locaux sont par ailleurs soucieux que toutes les familles aient accès à un mode d'accueil répondant à leurs besoins, accessible financièrement, et leur permettant de concilier vie professionnelle, familiale et personnelle. Aussi, considérant qu'il ne leur appartient pas de privilégier un mode d'accueil par rapport à un autre, les élus locaux soutiennent également l'activité des assistants maternels, en même temps qu'ils s'engagent dans les politiques de soutien à la parentalité.

De nombreux sujets préoccupent tout particulièrement les élus gestionnaires d'EAJE, à commencer par les co-financements dont ils peuvent disposer pour assurer un accueil de qualité, dans un contexte budgétaire qui contraint le bloc communal à effectuer d'importants arbitrages financiers. Or, l'octroi des co-financements de la CNAF endigue les gestionnaires dans une logique comptable, au détriment des logiques sociales que recouvrent ces services d'intérêt général. L'AMF souhaite qu'à minima, ces co-financements puissent être stabilisés et pérennisés.

Madame Isabelle SANCERNI  
Présidente de la CNAF  
32 Avenue de la Sibelle  
75014 PARIS

S'agissant des orientations plus qualitatives de la COG, l'AMF rappelle que les élus qui s'engagent de manière facultative dans le portage d'une politique de la petite enfance cherchent à répondre aux besoins de l'ensemble de leurs administrés, qui font chacun face à des problématiques singulières. En cela, l'AMF rappelle son attachement fort au principe de libre administration, qui permet aux élus locaux de développer une offre d'accueil qui viendra répondre de manière spécifique et circonstanciée aux problématiques identifiées localement.

Ce même attachement prévaut en matière d'éducation, dans le contexte annoncé d'un retour massif des écoles primaires publiques à la semaine scolaire de quatre jours à la rentrée 2018, comme l'a anticipé l'enquête de l'AMF sur les rythmes scolaires de l'automne dernier. Dans le cadre de la construction du plan Mercredi, l'AMF a rappelé au ministère de l'Éducation nationale l'importance de prévoir des mesures souples et accessibles à tout type de collectivité ainsi qu'un accompagnement technique et financier adapté. A ce titre, l'AMF souhaiterait connaître les modalités d'accompagnement que la CNAF pourrait retenir pour soutenir les collectivités désireuses de répondre aux objectifs du plan Mercredi.

En tout état de cause, l'AMF souhaite que la politique familiale de demain s'appuie sur un diagnostic éclairé des besoins remontant des différents territoires. Dans cette optique, l'AMF se tient à votre disposition pour échanger sur ce sujet.

Dans l'attente d'une prochaine rencontre, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes respectueux hommages.



François BAROIN